

---

## Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

---

### Quartier La Taillade

*Mercredi 5 novembre 2025*

---

#### ❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence**
- **Chantal Chabbat, adjointe au maire en charge de la Ville pour tous, du Plan handicap, de la Ville inclusive ainsi que de la lutte contre les précarités**
- **Isabelle Balligand, conseillère municipale en charge de l'éducation à l'environnement, de la protection animale, de la protection ainsi que la promotion de la biodiversité**
- **Mathieu Joyon, adjoint au maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain**
- **Xavier Milcent, chef de la Police municipale**
- **Commissaire Julien PROVOST, Adjoint à la Cheffe de la Division Ouest, DIPN 33**

#### ❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

#### ❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 45

### Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100 km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Monsieur le maire indique qu'une quinzaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 32 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan Vert *chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés.

Monsieur le maire évoque enfin le rôle des conseils participatifs de quartier, l'instance de participation citoyenne. Il indique également que la période de vote des projets issus du budget participatif n°6 est ouverte et encoure jusqu'au 9 décembre 2025.

## I. Tranquillité et sécurité publique

Monsieur le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régionale exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de la sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le maire donne la parole au commissaire de police. Monsieur le commissaire précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest de la police nationale, qui inclut Talence, et souligne l'éroite et précieuse relation qu'entretiennent ses services de police avec la municipalité.

Monsieur le commissaire dresse un bilan plutôt positif sur le quartier en matière de lutte contre la délinquance. En effet, les tendances statistiques font état de chiffres en net recul entre 2024 et 2025, à contre-courant de ce que l'on peut constater sur la métropole bordelaise. Il signale ainsi une baisse de 60 % des atteintes aux personnes ainsi qu'une diminution de 30 % des cambriolages.

Monsieur Milcent, chef de la Police municipale, intervient à son tour et débute par une présentation succincte de la Direction sécurité et tranquillité publique. Celle-ci est composée de deux corps de métiers, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), placés sous le commandement unifié du chef de la Police municipale.

Monsieur Milcent signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur Milcent énonce par la suite les axes prioritaires de la Police municipale en 2025, parmi lesquels l'accentuation des actions de proximité ainsi que des opérations liées au contrôle routier, la lutte contre les incivilités ou encore la poursuite des actions de surveillance dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA). Il précise que deux contrôles route sont organisés chaque jour pour faire face aux délits routiers.

Monsieur Milcent décline quelques tendances statistiques sur les trois premiers trimestres de l'année 2025, dans le secteur La Taillade. Il indique ainsi que 20 domiciles ont été surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité absence. Les agents ont réalisé 65 interventions, principalement pour assistance à la personne, mais aussi pour des atteintes à la tranquillité publique. La Direction a recensé 22 interventions dans le cadre de contrôles routiers, contre seulement deux interventions en 2024. Monsieur Milcent tient à préciser que la hausse de l'activité menée par la police municipale en 2025 ne correspond pas forcément à une augmentation des faits de délinquance sur le territoire mais bien au renforcement de la capacité d'intervention des agents.

En ce qui concerne les agents chargés de la surveillance de la voie publique, Monsieur Milcent signale que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 130 chantiers tandis que la Brigade anti-incivilités a réalisé 106 interventions pour dépôt sauvage et quelques autres interventions relatives au taillage de haies, au désherbage ou encore à la gestion des bacs de collecte.

Monsieur le maire reprend la parole pour revenir sur les différentes mesures prises par la Ville dans le cadre du Plan Prévention sécurité.

Aussi, Monsieur le maire met l'accent sur la plateforme en ligne [masecurite.interieur.gouv.fr](https://masecurite.interieur.gouv.fr), qui est le guichet unique pour toutes les démarches liées à la sécurité du quotidien (main courante et dépôt de plainte, prise de rdv en ligne, demande d'information, signalement).

Enfin, Monsieur le maire indique que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, le Major Rousse, délégué à la cohésion police-population, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Les permanences se font sur rendez-vous par téléphone au 06 32 72 48 76 ou par mail à l'adresse [patrick.rousse@interieur.gouv.fr](mailto:patrick.rousse@interieur.gouv.fr).

***Un habitant demande comment s'opère la sécurité du territoire après 1h du matin, heure qui sonne la fin de l'intervention des policiers municipaux.*** Monsieur le commissaire signale que les effectifs de la Police nationale assurent une présence continue sur le territoire, 24h/24, avec des équipages police secours et brigade anticriminalité dédiés, patrouillant sur toute la division Ouest.

***Un habitant s'interroge sur le nombre d'agents qui tournent la nuit pour assurer ce continuum de sécurité.*** Monsieur le commissaire ne peut divulguer d'informations précises à ce sujet pour des raisons évidentes de confidentialité mais confie que cinq véhicules sont pleinement mobilisés sur la Division Ouest.

***Un habitant se plaint de tirs de feu d'artifice tous les soirs, non loin du quartier La Taillade.*** Monsieur le maire assure entendre lui aussi ces tirs, habitant à proximité du quartier, et souligne la difficulté de localisation de ces tirs sporadiques qui sont de très courte durée. Il indique toutefois que les agents ont été missionnés à cet effet, et qu'il est probable que ces tirs proviennent de Bordeaux, côté résidence Babylone.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Serait-il possible de contraindre les riverains à rentrer leurs poubelles et nettoyer les herbes folles devant chez eux ?

Poubelles sorties en permanence sur le trottoir de la rue du XIV Juillet, ce qui empêche le passage des fauteuils roulants et des poussettes.

Obliger les résidents de la rue de La Passerelle à rentrer leurs poubelles et entretenir la végétation qui déborde largement sur la rue.

Les trottoirs étant très sales, il faudrait imposer aux gens de nettoyer leur devant de porte, feuilles mortes ou arbustes débordants sur les trottoirs et mauvaises herbes.

La Brigade anti-incivilité (BAI), constituée de deux ASVP assermentés, intervient sur tout le territoire pour réprimer les atteintes au cadre de vie. Une campagne de sensibilisation sera réalisée par la BAI à l'aide de flyers distribués dans les boîtes aux lettres pour rappeler les règles de présentation des bacs : le bac peut être sorti la veille au soir de la collecte et doit être rentré le soir même. Depuis le passage à la collecte unique, il n'y a plus qu'un ramassage par semaine, soit le mercredi pour les bacs verts et le vendredi pour les bacs noirs. Concernant l'entretien des trottoirs, qui est de la responsabilité de l'habitant sur le linéaire de trottoir devant son habitation, la BAI prend contact avec le riverain concerné pour obtenir une intervention volontaire. Il ne faut pas hésiter à saisir Allo Talence ou la BAI pour toute demande d'intervention d'élagage ou de désherbage.

**Vitres de ma voiture brisées trois fois en sept ans, pour des vols à la roulotte. Cela devant mon domicile, en plein jour.**

**Problèmes de petite délinquance : cambriolage, fenêtre de voiture cassée deux fois.**

**Des voisins (rue Léon Say et rue de Lorraine) ont constaté plusieurs cas de voitures visitées la nuit. Certains ont même des images (caméras extérieures). Cela semble régulier à priori.**

Les vols roulottes sont le symptôme d'une délinquance d'errance. Ce phénomène, qui touche toutes les communes urbaines, est difficile à enrayer car tous les véhicules stationnés sur le domaine public sont vulnérables. La règle première est de ne rien laisser de visible dans l'habitacle (monnaie, chargeur, sacs). La PM agit grâce à la multiplication des patrouilles de surveillance jusqu'à 1h du matin, en priorisant les secteurs touchés. Il est important de porter plainte pour que les données soient partagées entre forces de sécurité. Grâce au doublement des effectifs PM au cours du mandat, la présence de proximité a été renforcée et on a observé une baisse des vols roulotte en 2025, par rapport à 2024.

**Qu'en est-il des nuisances sonores ? Essentiellement venues du ciel (avions, drones) ?**

Talence reste pleinement mobilisée dans son combat en faveur de la suppression totale de la piste secondaire, l'interdiction des vols de nuit et le respect des trajectoires de vol à l'aéroport de Bordeaux Mérignac.

Pour les drones, le survol en zone urbaine concerne les drones professionnels et est soumis à la réglementation de la Direction Générale de l'Aviation Civile, avec enregistrement obligatoire sur la plateforme Alpha Tango. S'il y a un doute sur le survol d'un drone, vous pouvez contacter la PM qui vérifiera la nature de celui-ci.

**Des personnes propriétaires d'un chien ne jouent pas souvent le jeu de ramasser les déjections canines, donc les trottoirs en sont infestés.**

Ces incivilités sont souvent impossibles à verbaliser car elles supposent une flagrance. La Ville déploie près de 80 distributeurs de sacs à déjections canines sur tout son territoire pour endiguer ce phénomène. La BAI distribuera également des flyers dans les boîtes aux lettres du quartier.

**La limitation de la vitesse à 30 km/h dans la rue du 14 Juillet n'est absolument pas respectée. Tout du moins sur la partie où se situe notre habitation. Cela induit une forte nuisance sonore et un problème sécuritaire important. A savoir que cette zone est composée de groupes scolaires et de ce fait est un lieu de passage piéton important.**

Le ressenti concernant la vitesse ne correspond pas forcément aux données objectives. Cette zone à 30 km/h avec des priorités à droite a été pensée pour ralentir la vitesse et marquer l'arrêt avant les intersections. Un radar pédagogique sera installé par le service voirie et mobilité sur cette portion de

la rue au 1er trimestre 2026 pour sensibiliser les usagers et recueillir toutes les vitesses enregistrées afin d'établir un diagnostic objectif sur ce secteur.

**Ville relativement tranquille mais garder toute vigilance sur les atteintes aux biens et les agressions physiques. De plus, les deux roues restent un souci dans le non-respect du code de la route.**

Les statistiques de la délinquance en 2025 montrent en effet une baisse de la délinquance d'appropriation grâce à l'effort de présence et de réactivité de l'ensemble des effectifs de sécurité. La priorisation de la régulation des infractions routières concerne également les vélos ou les nouveaux engins de déplacement, avec 103 verbalisations depuis le début de l'année.

**Sur la place Albert Thomas souvent trop de bruit et tirs de pétards et trop d'alcool consommé le soir, on peut le vérifier au vu du nombre de bouteilles et canettes qui sont sur le sol.**

Ce signalement a été pris en compte par la police municipale pour des patrouilles régulatrices. Les rassemblements ou la consommation d'alcool ne sont pas interdits, ce qui est interdit ce sont les troubles à l'ordre public ainsi que les dépôts sauvages, d'où l'intérêt d'appeler la PM au moment des nuisances pour avoir la capacité d'intervenir efficacement.

**Aucun respect des 30 km/h et priorité à droite avenue Paul Bert, autour de la place Albert Thomas et fin de la rue du 14 Juillet étant donné que les panneaux jaunes indiquant ces priorités ont été retirés.**

**Stationnement dans ce secteur, voitures souvent sur les trottoirs ou en dehors des emplacements bleus prévus à cet effet.**

Ce secteur est très contrôlé par les ASVP dans le cadre du contrôle du stationnement payant zone 1 et de la zone bleue A. 127 verbalisations ont été dressées depuis le début de l'année sur les rues du 14 juillet, Paul Bert et place Albert Thomas, avec une attention particulière pour le stationnement gênant sur trottoir. Une infraction systématiquement verbalisée à 135€ l'amende pour protéger les piétons cheminant sur le trottoir.

## II. Cadre de vie

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants.

C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le passage de la benne associée aux habitants du quartier La Taillade, correspondant au secteur 5 et située près de l'espace sportif Boris Diaw, aura lieu le vendredi 7 novembre prochain.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84. Il

précise que la Ville mène actuellement une campagne active d'enlèvement de tags, avec le recrutement d'un agent dédié et l'achat d'une sableuse.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires (BADA) sur le territoire. Il précise que les biodéchets sont méthanisés dans le Médoc avant d'être réinjectés dans le réseau Régaz et que la Ville distribue des kits de bienvenue, comprenant notamment un bio-seau et des sacs Kraft.

Enfin, Monsieur le maire indique qu'un nouveau centre de recyclage mobile a vu le jour en remplacement de la boîte à dons située rue Curie. Depuis le 25 octobre, la recyclerie mobile, déployée par Bordeaux métropole, propose désormais deux rendez-vous mensuels, de 10h à 18h, chaque deuxième lundi du mois sur la place Aristide Briand et chaque quatrième samedi du mois, place Alcalá de Henares.

***Un habitant demande s'il existe un calendrier de ramassage des déchets verts. Monsieur le maire confirme l'existence de ce calendrier, disponible dans le Talence Cité guide ou encore sur le site Internet de la Ville.***

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Un nettoyage des caniveaux serait la bienvenue dans le quartier.**

Un nettoyage a été effectué la dernière semaine du mois d'octobre.

**La fréquence de ramassage des poubelles grises a un passage hebdomadaire n'est pas hygiénique.**

La gestion et le ramassage des ordures ménagères est une compétence de Bordeaux métropole.

### **III. Les projets à l'échelle de la Ville**

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Monsieur le maire précise que le bassin extérieur du stade nautique restera dorénavant ouvert toute l'année, y compris en période hivernale grâce à l'installation d'une chaufferie biomasse située à proximité. Ce sera le seul bassin olympique extérieur chauffé du département. Cette chaudière sera par ailleurs inaugurée le samedi 8 novembre prochain.

Monsieur le maire annonce également l'engagement de la Ville dans la lutte contre les noyades, avec la participation chaque semaine de 50 élèves des écoles Albert Camus et Saint-Exupéry et 8 maîtres-nageurs à une classe bleue, dont le but consiste à intervenir dès 4 ans pour appréhender le milieu aquatique, mettre en œuvre une démarche pédagogique précise ainsi qu'accompagner et former les professionnels.

#### ✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couverte, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le skatepark paysager ainsi que la toute récente piste de pumptrack.

#### ✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec l'implication des professionnels, des habitants et des étudiants. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qui l'avait été conçu à l'origine au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

***Un habitant s'interroge sur le choix de ce jardin à la Française au lieu d'un autre type de végétation.*** Monsieur le maire assure que ce choix a été concerté et validé par l'ensemble des parties prenantes du projet, et notamment par l'architecte des Bâtiments de France.

#### ✓ **Une nouvelle cuisine municipale**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration mais également d'environnement, et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

### ✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville.

Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200 m<sup>2</sup> permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

Monsieur le maire en profite pour signaler qu'à l'occasion du centenaire de la parution du roman de François Mauriac « Le Désert de l'amour », la Ville de Talence consacre tout le mois de novembre à l'écrivain. Conférences, projections, balades littéraires et rendez-vous festif viendront ainsi rappeler le lien profond entre l'écrivain prix Nobel et Talence.

### ✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Le Planétarium, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie.

Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

### ✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que quatre places ont déjà été réaménagées et que trois autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025. Il met l'accent sur la requalification de la place du Forum, dont la première phase d'aménagement a débuté en cette rentrée 2025.

Monsieur le maire signale également le réaménagement de la place Franklin, qui a été inauguré récemment.

#### ✓ L'embellissement du cours Gambetta Libération

Treize nouveaux points de fleurissement ou de végétalisation seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m<sup>2</sup> de terrains qui seront désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Monsieur le maire signale que le palmarès 2025 du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a consacré Talence avec une quatrième fleur, soit la plus haute distinction. Cela récompense à la fois la qualité du cadre de vie, la cohérence des aménagements et l'engagement des services municipaux. Cette 4<sup>e</sup> fleur, détenue par moins de 300 villes en France, fait de Talence l'une des trois seules communes de Gironde à atteindre ce niveau d'excellence.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
  - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
  - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
  - Réaménager 7 places du quotidien
  - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
  - Créer des micro-forêts urbaines

Monsieur le maire revient sur le calendrier de végétalisation des cours d'écoles et cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics par la LPO.

Isabelle Balligand intervient pour faire un focus sur l'aménagement du parc Triaire avec l'installation à venir de nouveaux jeux ainsi que des plantations dès le mois de décembre de cette année.

**Un habitant demande si un projet d'aménagement est prévu pour le parc des Malerettes.** Monsieur le maire affirme que s'il n'y pas de projet en cours pour ce site, celui-ci nécessite en effet une vraie réflexion sur les usages que l'on veut y donner, en concertation avec les habitants. Il y a toutefois déjà de nombreux projets en cours ou réalisés dans le quartier, comme le parc Triaire ou la place Albert Thomas pour ne citer qu'eux, et on ne peut malheureusement pas réaliser tous les projets sur un seul et même temps.

**Un habitant demande si un projet de micro-forêt comme indiqué dans le Plan Vert chez vous est toujours d'actualité.** Monsieur le maire assure qu'un projet de ce type est bien en cours.

Monsieur le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80 % des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération. Monsieur le maire signale par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire informe que depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10 € chacun valable pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

Monsieur le maire signale le lancement des travaux pour l'extension de la crèche l'îlot des enfants. Cette structure proposera à terme 16 places supplémentaires et bénéficiera de meilleures performances énergétiques, tout en conservant son bâti en pierre.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec actuellement les soirées Equinoxes tous les vendredis du mois de septembre, mais également le festival ODP Talence, Talence Estival, ainsi que Talence en lumières et Drôle de Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que Talence poursuit son engagement pour un développement équilibré et durable. Sans augmenter les impôts pour la dixième année consécutive, elle maintient un haut niveau de service public et investit massivement dans des projets structurants, tout en intégrant une forte dimension écologique, notamment dans ses actions du quotidien.

La Ville de Talence présente ainsi un budget global de plus de 88 millions d'euros, dont 25 millions d'euros sont alloués à la section investissement et 6,5 millions d'euros de soutien renouvelé au CCAS ainsi qu'aux associations locales. Monsieur le maire précise également que, depuis 2014, la Ville s'est désendettée à hauteur de 15 millions d'euros.

## II. Voirie, stationnement et mobilités

Monsieur le maire poursuit avec la thématique des mobilités et notamment la réouverture de la halte ferroviaire à la gare de la Médoquine, le 21 septembre dernier. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027 et poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire

- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

Monsieur le maire amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000 € de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1 km de voirie, sur les 200 km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

***Un habitant déplore un problème de connexion cyclable entre l'avenue Georges Lasserre et le cours de la Libération.*** Monsieur le maire signale qu'un projet d'aménagement d'une voie cyclable sur le cours de la Libération, jouxtant le lycée Victor Louis et remontant jusqu'à l'avenue Georges Lasserre, est prévu. Celui-ci permettra à terme d'assurer une meilleure continuité dans l'offre de déplacement doux sur l'axe Nord / Sud.

***Un habitant craint de voir un report du stationnement dans le quartier avec l'avènement de la halte ferroviaire de Talence Médoquine.*** Monsieur le maire signale que le stationnement dans les rues situées aux abords de cette halte ferroviaire est dorénavant lui aussi réglementé. Le dispositif des zones bleues permet justement d'endiguer ce phénomène de report et des voitures ventouses.

***Un habitant soulève le problème des personnes habitant dans des résidences disposant de parking mais qui préfèrent se garer dans l'espace public pour ne pas payer de charges supplémentaires, du fait que les bailleurs n'intègrent plus systématiquement le coût d'une place de parking dans leur loyer.*** Monsieur le maire précise que c'est la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui a permis cette pratique, en cherchant à favoriser l'accès au logement des ménages. La municipalité ne peut donc pas s'y opposer, l'espace public appartenant à tous. La Ville essaie toutefois d'agir avec ses moyens, en créant de l'offre de stationnement dès qu'elle le peut, comme c'est le cas avec la création récente du parking rue Charles Floquet, non loin de là.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Beaucoup de travaux et peu de stationnement.**

Cette constatation est peu précise. De manière générale nous créons du stationnement dès qu'il est possible de le faire et nous n'en supprimons pas sauf pour assurer sa conformité à la loi sur les mobilités et assurer les cônes de visibilité au niveau des passages piétons.

**Le chemin des Anciens Talus est extrêmement dangereux pour les cyclistes et piétons. Les trottoirs y sont bien trop étroits et le double sens autorisé pour les vélos est trop mal signalé aux automobilistes.**

Les doubles sens cyclables sont généralisés dans tout le quartier nord (sauf exception comme rue Emile Combes). Sur le chemin des Anciens Talus, il y a des logos qui rappellent cela à chaque intersection.

Concernant l'étroitesse des trottoirs, il n'est malheureusement pas possible de faire mieux au vu de la largeur de la voie à certains endroits.

**Passer l'avenue Paul Bert en sens unique avec des ralentisseurs. Un grand nombre de conducteurs rentrent en conflit et c'est dangereux.**

Il est difficile de modifier un sens de circulation sans impacter l'ensemble d'un quartier, cela aurait pour conséquence de reporter les flux vers des voies encore moins adaptées.

**Extrême dangerosité de la rue Emile Combes entre les voitures, cyclistes et piétons en double sens à cause des collèges autour. Absence de trottoirs, piétons sur la route, cyclistes dans les deux sens et voitures, cela fait beaucoup.**

Bien conscient de tout cela au vu de l'étroitesse de cette voie, c'est pour cela que nous l'avons passé en zone de rencontre et limitée à 20km/h. Nous étudions avec la métropole une sécurisation de cet itinéraire pour les cycles.

**Manque un conteneur à verre dans le quartier.**

C'est noté, même s'il n'est pas si facile d'implanter ce type de dispositif à cause des contraintes de collecte et du bruit que cela engendre.

**Beaucoup de trottoirs sont en très mauvais état, comme ceux de la rue du XIV Juillet, il est donc très difficile de circuler en fauteuil roulant ou avec une poussette.**

Nous faisons annuellement des campagnes de réfection et entretien des trottoirs.

**Certaines rues proches des écoles ou des équipements sportifs fréquentés par des enfants (Boris Diaw, rue du XIV Juillet) n'ont pas de ralentisseurs, donc les voitures roulent très vite.**

Il n'est pas toujours possible d'implanter des ralentisseurs et ceux-ci impactent les riverains à proximité. L'ensemble du quartier nord est limité à 30 voir 20km/h. Nous mettons des radars régulièrement.

**La limitation de la vitesse à 30 km/h dans la rue du 14 Juillet n'est absolument pas respectée. Cela induit une forte nuisance sonore et un problème sécuritaire important. A savoir que cette zone est composée de groupes scolaires et de ce fait est un lieu de passage piéton important. Il s'agirait de trouver un axe d'amélioration efficace.**

Nous pouvons y mettre un radar dans le courant du 1er trimestre 2026 pour rappeler la vitesse et recueillir des informations pour objectiver la situation.

**Serait-il possible de poser à l'angle de la rue Léon Say et du cours Galliéni des potelets ou un muret empêchant d'y stationner, afin de dégager la visibilité des automobilistes arrivant de la rue Léon Say et débouchant sur le cours Galliéni ?**

Il y a des surlargeurs de trottoirs et un passage piéton qui interdisent le stationnement à moins de 5 m du carrefour pour augmenter la visibilité. Une interdiction est également présente sur le cours Galliéni.

**Remplacer les plots en béton par de la végétation, comme dans les autres rues à Talence.**

La création d'espaces verts nécessite un dévoiement des réseaux et une requalification de la voie.

**Aucun respect des 30 km/h et priorité à droite avenue Paul Bert, autour de la place Albert Thomas et fin de la rue du 14 Juillet étant donné que les panneaux jaunes indiquant ces priorités ont été retirés.**

Les panneaux jaunes rappellent simplement le code de la route. Il n'y a aucune obligation et non plus d'effet au bout de quelques années. Certains ont tout simplement changé de place.

**Les trottoirs ne sont pas entretenus, trop de trous, de bosses et beaucoup de mauvaises herbes qui nous obligent à marcher sur la chaussée.**

Nous préciser les tronçons concernés. L'entretien de la végétation des trottoirs est à la charge des riverains.

La réunion se termine à 21h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier La Fauvette, le mardi 9 décembre prochain.

\*\*\*